



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec

RÉSOLUTION AGA-2019-09-26/08
Révision des modalités du Programme
d'aide à la voirie locale (PAV)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) et à son adoption par le Conseil de la MRC, les municipalités ont mandaté le service de génie municipal de la MRC pour réaliser les plans et devis pour les tronçons prévus et acceptés au plan, comme prévu à la planification de ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt de ces plans et devis, pour lesquels des frais ont été engendrés par les municipalités, les dossiers complets ont été soumis au ministère des Transports du Québec (MTQ), en vue de l'obtention du financement du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) nécessaire à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant présenté des demandes ont été informées que leur demande de financement présentée dans le cadre du PAV ne pouvait être acceptée pour 2019-2020 puisque le MTQ aurait reçu des demandes complètes et admissibles excédant les budgets disponibles;

CONSIDÉRANT QU'aucune date d'échéance n'avait préalablement été fixée et que la gestion du programme en fonction de la règle du premier arrivé premier servi ne tient pas compte des priorités d'intervention sur le réseau;

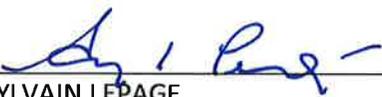
CONSIDÉRANT QUE les plans et devis réalisés devront être revus advenant une demande de financement présentée lors d'une prochaine période, occasionnant des frais supplémentaires pour les municipalités et surtout des retards importants dans la réalisation de travaux jugés prioritaires;

Il est proposé par M. Gaétan Guindon, maire de Delhom
Et appuyé par M. Michel Blanchard, maire de Saint-David

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réviser les modalités associées aux demandes de financement présentées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), pour 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2019-09-26/08 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019.



SYLVAIN LÉPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date